

Berne, le 13 janvier 1987

Chronologie des événements relatifs à la Participation de l'Afrique du Sud à la XXVème Conférence internationale de la Croix-Rouge

---

I. Préparation générale de la Conférence

1985

1. févr. Entrée en fonction de l'Ambassadeur Bénédict von Tscharner (TB) à la Croix-Rouge suisse (CRS) en tant que Commissaire général de la XXVème Conférence internationale de la Croix-Rouge, pour diriger l'organisation de cette Conférence et participer à sa préparation. Ce choix a été arrêté en raison notamment de l'importance de cette Conférence et du risque de "politisation qui pourrait fort bien s'avérer préjudiciable à l'universalité du mouvement de la Croix-Rouge" (cf Proposition au Conseil fédéral du 4 juillet 1985 concernant la contribution de la Confédération à la CRS pour le financement de cette Conférence).

1986

9 janv. Séance chez l'Ambassadeur Muheim (MF), avec TB et M. de Watteville (WA), pour préparer la Conférence.

14 févr. Séance DFAE - CRS présidée par MF, pour préparer la Conférence.

12 mars Séance DFAE - CRS, présidée par M. J. Staehelin (SIN), pour préparer la Conférence.

14 au 20 avril Conférence ministérielle des Non-alignés à New Dehli : MF, qui participa en tant qu'observateur à la Conférence, mit à profit les entretiens qu'il a eu avec divers ministres de pays du tiers monde pour parler de la Conférence et des problèmes qui pourraient s'y poser.

15 mai Séance DFAE - CRS, présidée par MF, pour préparer la Conférence.

20 mai Séance DFAE - CRS, présidée par MF, pour préparer la Conférence.

16 juin Séance DFAE - CRS, présidée par MF, pour préparer la Conférence.

---

N.B. : Les séances tenues avant le 1.1.1986, les séances informelles et les séances internes du DFAE ne figurent pas sur cette liste.



- 23 juin MF envoie une lettre à toutes nos ambassades en les priant, d'entente avec le CICR et la CRS, d'effectuer une démarche à haut niveau auprès des Ministères des affaires étrangères dans les pays où elles sont accréditées. Cette démarche avait notamment pour but d'une part de sensibiliser les Etats à l'importance de la Conférence et à ses enjeux, et d'autre part de s'enquérir de la façon dont ces Etats voyaient la Conférence, les problèmes qui pourraient s'y présenter et les initiatives qu'ils y prévoyaient. Ceci afin de nous permettre de mieux nous préparer à la Conférence.
- juillet/  
août Réactions aux démarches effectuées par nos ambassades : l'état de préparation des administrations était faible. Les démarches se sont avérées utiles pour la préparation de la substance de la Conférence. La question de l'exclusion de l'Afrique du Sud n'a été évoquée nulle part.
- 15 août Séance de préparation au CICR : MM Cayla, Evequoz (EV) et WA.
- 29 août Séance du groupe de liaison humanitaire des Missions occidentales à Genève (HLWG), avec la participation de M. Moreillon (MO) du CICR. MO espère éviter un débat sur la situation dans la République d'Afrique du Sud (RAS) et l'adoption d'une résolution à ce sujet. La question de la participation de la RAS n'a pas été discutée.
- 26 août au Sommet des Non-alignés à Harare. MF, qui y participait en tant qu'observateur, a profité des multiples entretiens qu'il y a eu pour parler de la Conférence. La question de l'exclusion de la RAS de la Conférence n'a pas été évoquée. Toutefois, ce sommet a été caractérisé par un durcissement très net des Non-alignés à l'égard de la RAS.
- 3-6.sept. San Remo : Congrès international et Symposium de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge consacré à la préparation de la Conférence : la question de l'exclusion de la RAS de la Conférence n'a pas été évoquée.

N.B. : Jusqu'au début septembre, les difficultés que pourraient poser la participation de la RAS n'ont été soulevées par aucun de nos interlocuteurs.

## II. Participation de l'Afrique du Sud: efforts pour trouver une solution avant la Conférence

- 9-10 sept. Réunion du "groupe des experts politiques" du CICR : selon l'Ambassadeur Clark (Nigéria), il serait illusoire d'espérer que la participation de la RAS à la Conférence ne sera pas mise en question.
- 12 sept. Lors d'un déjeuner informel auquel assistaient notamment TB, MO et M. Clark, ce dernier a annoncé que les Représentants permanents des pays africains à Genève demanderaient vraisemblablement l'exclusion de la RAS de la Conférence.
- 12 sept. Séance avec MF, TB, M. Reimann et WA : examen de la procédure sur une motion demandant l'exclusion de la RAS, et des alternatives possible. Il est décidé d'informer la RAS du risque d'expulsion et des difficultés auxquelles elle serait confrontée si elle venait, de s'informer de ses intentions, sans exercer de pression pour qu'elle ne vienne pas (car ce serait contraire au principe d'universalité et à notre rôle de pays hôte).
- Dès lors une activité intense est déployée, principalement à Genève, pour trouver une solution à ce problème, en coopération étroite du DFAE avec la Mission (Ambassadeur Andres), TB et le CICR.
- 16 sept. - La CEE décide de prendre des sanctions économiques contre la RAS.  
- La Direction du CICR décide que s'il y avait vote sur la présence de l'Afrique du Sud, le CICR s'exprimerait contre l'exclusion.
- 17 sept. Séance du HLWG : ses membres vont sonder les intentions des Pays africains, et tenter de les dissuader de demander l'exclusion de la RAS.
- 19 sept. Entretien entre EV et M. Visser, Conseiller à la Mission de la RAS : la RAS est déterminée à participer à la Conférence et si nécessaire se défendra jusqu'au bout sur la base des statuts.
- 19 sept. A Punta del Este, lors de la Conférence du GATT, les pays africains retirent leur demande d'exclusion de la RAS et se contentent d'une déclaration condamnant l'apartheid et la politique de Prétoria et demandant des sanctions économiques contre la RAS.

- 24 sept. Séance réunissant la délégation de la CRS, de la Suisse et le CICR, présidée par MF. Il est notamment discuté de la procédure à suivre concernant une demande d'exclusion et décidé que :
- TB rencontrera l'Ambassadeur Shearer de la RAS dès son retour de Punta del Este pour faire le point de la situation et sonder ses réelles intentions.
  - Une opération diplomatique sera lancée pour s'efforcer de convaincre les Africains de ne pas demander l'exclusion de la RAS. A cette fin, TB préparera un argumentaire mettant en exergue la spécificité d'une Conférence Croix-Rouge, les statuts et les principes de neutralité et d'universalité de la Croix-Rouge. L'objectif est de convaincre les Africains d'adopter la même attitude qu'à Punta del Este, en se contentant d'une déclaration et d'une résolution ferme condamnant l'apartheid. Ceci semble d'autant plus possible que plusieurs Africains affirment ne pas vouloir perturber la Conférence et se montrent flexible.
- 25 sept. Séance chez M. Brunner avec M. de la Mata, MF, TB...
- 1 octobre Entretien TB - Ambassadeur Shearer: il ne peut pas être question pour la RAS de ne pas exercer son droit de participer à la Conférence. Par ailleurs, la RAS entend y adopter un "low profile".
- 1-2 oct. Assemblée du CICR : elle décide que s'il devait y avoir un vote sur une motion visant l'exclusion de la RAS de la Conférence, le CICR voterait contre.
- 3 octobre Entretien de l'Ambassadeur Andres avec l'Ambassadeur du Kenya à Genève, M. Afande, Président du Groupe africain, qui se montre ouvert à nos arguments et ne souhaite pas que la Conférence soit perturbée par cette question. Un groupe de travail présidé par le Nigéria et qui comprend aussi le Zimbabwe, l'Ethiopie, l'Algérie et le Cameroun doit se réunir le 6 octobre pour cette question.
- 3 octobre Réunion à Genève de MM. de la Mata, Abou Goura, Hay et TB, qui approuvent l'action diplomatique lancée par la Suisse.
- 6 octobre MF adresse un telex à nos ambassades à Nairobi, Dakar, Addis abeba, Alger, Yaoundé, Lagos, Harare et Prétoria pour les informer des derniers développements, et prie nos Ambassadeurs à Nairobi et

Dakar de faire une démarche à haut niveau pour faire part de nos préoccupations et de nos arguments.

Il est décidé de ne pas faire d'autres démarches dans les capitales africaines pour ne pas alarmer inutilement les capitales, ce qui pourrait avoir un effet contre-productif.

- 7 octobre Le Congrès américain décide de prendre des sanctions économiques contre la RAS.
- 8 octobre Entretien de TB avec l'Ambassadeur Tonwe du Nigéria : le groupe africain à Genève ne souhaite pas perturber la Conférence et voudrait trouver une formule avant le début de celle-ci. Il semble possible qu'il se contente d'une déclaration unilatérale, même s'il a beaucoup été question de procédure de vote.
- 9 octobre Entretien à Nairobi de l'Ambassadeur Gaechter avec le Permanent Secretary Kiplagat, qui s'est montré très prudent et diplomatique.
- 14 oct. Lettre de l'Ambassadeur Afande, au nom du groupe africain, adressée au Dr. Abu Goura, contestant la validité des pouvoirs des délégations gouvernementale de la RAS et de la Croix-Rouge de la RAS, demandant le réexamen de leurs pouvoirs, et réquérant que la SWAPO, l'ANC et la PAC soient invités comme observateurs à la Conférence.
- 14 oct. Déjeuner CICR - DFAE au siège du CICR, présidé par M. Hay.
- 15 oct. Réunion des chefs des Missions africaines au CICR, présidée par M. Hay, qui les avait convoqués pour leur expliquer informellement les conséquences probables de leur requête de demander la non-participation de la RAS à la Conférence et les encourager à s'orienter vers une solution du type de celle de Punta del Este. Le Groupe africain est divisé sur la conduite à adopter. Chacun paraît vouloir faire preuve de bonne volonté dans la recherche d'une solution, mais maintient ses positions.
- 15 oct. Dakar : entretien de l'Ambassadeur Jeanrenaud avec le Ministre des affaires étrangères Ibrahima Fall, qui espère qu'un débat sur une exclusion éventuelle pourra être évité et que la RAS aura la sagesse de ne pas occuper son siège à la Conférence. Dans la négative, le Sénégal devra s'aligner sur le groupe africain.

- mi-oct. - 4 grandes sociétés multinationales américaines décident de désinvestir en RAS (Coca-Cola, IBM, GM) ou de se retirer complètement de ce pays (Eastman Kodak).
- Intense activité diplomatique de l'Ambassadeur Andres à Genève.
- 17 oct. Selon des contacts intervenus à Pretoria entre le CICR et le MAE, la RAS est flexible quant à la composition de sa délégation, mais il est exclu pour elle de renoncer à participer à la Conférence.
- 19 oct. Mort accidentelle du Président du Mozambique Samora Machel. Son avion s'écrase en Afrique du Sud. Plusieurs Africains prétendent qu'il a été abattu par la RAS.
- 21 oct. Entretien à Berne de MF avec l'Ambassadeur Shearer et WA. M. Shearer confirme sa volonté de participer. Discussion sur la procédure de traitement de l'éventuelle motion d'exclusion de la RAS. A la demande de M. Shearer, la Suisse prendra la parole pour s'opposer à l'exclusion, conformément à l'article 15 du règlement de la Conférence.
- 21 oct. Le Dr. Abu Goura écrit une lettre brève au groupe africain disant qu'au vu des statuts, il ne peut pas entrer en matière sur leur requête. Cette réponse décevra les Africains, autant par la forme que par le fond.
- 21-22 oct. Conférences téléphoniques entre MF, MO, TB et WA.
- 22 oct. Finalisation d'un projet de déclaration de la Suisse pour, le cas échéant, s'opposer à l'exclusion de la délégation de la RAS.
- 22 oct. Réunion du HLWG : il n'est pas opposé à une participation des mouvements de libération africains si la RAS n'est pas exclue. Le vote éventuel sur la motion d'exclusion devrait se faire au scrutin secret. Pour ce faire il faut que 10 pays le demandent. Une liste est dressée.
- 23 oct.  
10h30 Séance de préparation commune, sur initiative de MF et annoncée le 24 septembre, de la délégation gouvernementale suisse, de la délégation de la CRS, avec le CICR (MM. Hay, MO, Pasquier....) et TB. M. Bolliger, bien qu'invité à plusieurs reprises à cette réunion, n'y a pas participé. Une longue discussion porte sur la façon de traiter l'éventuelle motion d'exclusion. La procédure et le scénario sont examinés.

23 oct. Réunion du groupe africain.  
10-13h

23 oct. Séance chez M. Bolliger, avec MF, TB, MO, WA,  
14 h. d'autres membres du CICR, et l'Ambassadeur Afande.  
M. Afande explique que le groupe africain a décidé de maintenir ses exigences et de demander l'exclusion de la délégation gouvernementale de la RAS. La participation de la délégation de la Croix-Rouge sud-africaine ne sera finalement pas contestée, malgré les instructions dures reçues des capitales. Cette concession résulte notamment des débats positifs qui se sont déroulés lors de l'Assemblée générale de la Ligue.

M. Afande annonce son intention de déposer une motion lors de la cérémonie d'ouverture qui commencera à 15h. Il fut possible de le dissuader de le faire à ce moment, et d'attendre la première séance plénière qui débutera vers 17h. Le scénario du traitement de la motion fut ensuite précisé et approuvé, en application de l'article 15 du règlement de la Conférence : la motion kenyenne sera déposée en début de séance et traitée après la partie formelle, en fin de séance. M. Bolliger donnera la parole à une délégation soutenant cette motion, et à une s'y opposant (la Suisse). Ensuite on passera à la procédure de vote.

Ce scénario correspondait à celui convenu avec l'Ambassadeur Shearer. Toutefois la question d'une déclaration de M. Shearer n'a pas été discutée.

23 oct. Séance Bolliger, TB, MF, WA : mise au point des  
14h30 détails du scénario. Le HLWG demandera un scrutin secret.

---

N.B. : Jusqu'au 23 au matin, il y avait un espoir réel que les Africains se contenteraient d'une déclaration et d'une résolution condamnant l'apartheid et la RAS. Après l'arrivée des délégués venus des capitales et lorsque tous les représentants africains se retrouvèrent ensemble le 23 à 10h, le groupe qui était partagé se rallia à la position des plus durs.

Lorsque cette position fut connue, le renvoi de la Conférence ne fut pas sérieusement envisagé. Il était du ressort de la Commission permanente et non de M. Bolliger, qui n'était pas encore élu Président de la Conférence. Par ailleurs, un renvoi pour empêcher l'exclusion de la RAS, alors que toutes les délégations étaient déjà là, aurait été probablement encore plus grave pour l'avenir de la Croix-Rouge que la suspension de la RAS.

### III. Déroulement des premiers jours de la Conférence

23 oct.  
15h. Cérémonie d'ouverture de la Conférence, qui s'est déroulée sans incident, si ce n'est le départ d'au moins une délégation (Ethiopie) qui ne voulait pas siéger dans la même salle que la délégation de la RAS.

23 oct.  
17h. Début de la première séance plénière. Election de M. Bolliger (BO) à la présidence de la Conférence.

Le Kenya fait une motion d'ordre au nom du groupe africain demandant la suspension de la délégation gouvernementale de la RAS de la Conférence.

BO en prend note et déclare que la motion sera traitée à l'issue de la partie formelle de cette séance, notamment après l'élection des membres du bureau.

La séance se poursuit mais après quelques minutes M. Hove (CR du Zimbabwe), qui n'est probablement pas au courant des détails du scénario convenu entre M. Afande et la présidence, interrompt les débats et insiste en se fondant sur le Règlement de la Conférence pour que la motion d'ordre du Kenya soit examinée immédiatement.

M. Bolliger, au lieu d'expliquer à M. Hove que c'est en accord avec M. Afande que sa motion sera traitée dès que le Bureau de la Conférence aura été constitué, décide d'ouvrir la discussion et de donner la parole à qui la voudra, d'où le début de la confusion.

Plusieurs autres délégations africaines réclament alors la parole, et le Président la leur donne.

Le scénario préparé avec l'Ambassadeur Afande n'est pas respecté. Ceci provient d'une part du fait que M. Afande n'a pas pu informer tous les membres du groupe africain du scénario convenu, et d'autre part du fait que sous la pression de l'Assemblée - composée d'environ 300 délégations et 1200 délégués - qui était survoltée, le Président a donné la parole aux Africains qui la demandaient, craignant probablement des incidents voire un walk out.

18h15 Interruption de la séance. Réception offerte par la Confédération, le canton et la ville de Genève à l'Hôtel intercontinental.



- 20h Séance du Bureau de la Conférence. Le Bureau recommande à BO de donner la parole à tous ceux qui la demanderont afin que chacun puisse dire ce qu'il a sur le coeur. Il s'agit aussi de gagner du temps pour essayer de convaincre la RAS de quitter la Conférence, ce qui éviterait un vote.
- Séance du HLWG : 16 délégations (dont la Suisse) figureront sur la liste des délégations demandant un scrutin secret. Cette demande sera présentée par la RFA.
- 20h15 Reprise de la plénière. Une trentaine de délégations font des déclarations soutenant la demande d'exclusion de la RAS. Pour le Nigéria par exemple, c'est une obligation morale, si l'on veut préserver la crédibilité du Mouvement, que d'exclure la RAS de cette Conférence et de celles à venir, tant que perdure le système monstrueux de l'apartheid. Une poignée de délégations occidentales, dont la Suisse, plaident contre l'exclusion, ou pour la recherche d'un compromis (St.Siège). D'autres contestent la compétence de cette assemblée d'exclure un membre de plein droit. Il règne une certaine confusion. La Présidence a de la peine à identifier les délégations qui demandent la parole et certaines qui l'ont demandé n'ont parfois pas été enregistrées et ne l'ont pas reçue. Le CICR, qui souhaitait parler en fin de débat, n'a finalement pas pu le faire avant l'interruption de la séance. Les pays africains demandent que le vote à intervenir se fasse par appel nominal, et la RFA plus tard dans le débat par scrutin secret.
- La RAS fait parvenir un message écrit au Président demandant le droit de parler avant le vote.
- Vers 23h30, le Président annonce que pour des raisons techniques il va suspendre la séance (plus de bus....), qu'elle reprendra le lendemain avec un premier vote à bulletin secret sur la compétence de la Conférence d'exclure l'un de ses membres, puis un second vote sur la motion du Kenya demandant la suspension de la délégation gouvernementale de la RAS.
- Cette déclaration est contestée par de nombreux Africains qui demandent avec force la parole. Le Président lève la séance dans un grand brouhaha.
- 24 oct.  
matin Reprise de la plénière. La décision du Président de procéder à un vote au scrutin secret sur la compétence de la Conférence d'exclure l'un de ses membres est contestée. Après de nombreuses interventions, le Secrétaire général de la Conférence donna un avis de droit confirmant la préséance du vote secret sur le vote par appel nominal. Cet avis fut aussitôt contesté par les Africains. Il

faut dire que les dispositions du règlement de la Conférence alors en vigueur n'étaient pas claires. Le Président décide de procéder à un vote sur le type de vote à utiliser. Mais le mode de ce vote de procédure fit lui aussi l'objet de constestations. Alors qu'un consensus relatif existait pour que l'on procède par main levée, la Bulgarie demanda qu'il soit procédé par un vote par appel nominal, et la Grande-Bretagne demanda alors un vote secret. Une grande confusion s'en suivit et le Président suspendit la séance.

midi : Pendant la pause de midi, un déjeuner a réuni, dans le bureau de M. de la Mata et en présence de ce dernier MM. Bolliger, Hay, Abu Goura, TB, MF, les Ambassadeurs d'Algérie et de Colombie. Il ne fut pas possible de joindre à temps les Ambassadeurs du Kenya et des Pays-Bas pour les y convier. Devant la tournure des événements, et craignant qu'un vote à main levée ne soit contesté, sur proposition de TB, il a été estimé opportun de renoncer à un vote sur la compétence de la Conférence d'exclure l'un de ses membres, et de procéder tout de suite au vote sur la motion du Kenya, par appel nominal. Il faut préciser que le groupe africain avait averti le Président de la Conférence que si le vote sur la motion du Kenya se faisait par scrutin secret, les Pays africains quitteraient la Conférence.

Après-  
midi

L'après-midi a été consacré à des consultations au sein des groupes et entre les groupes. Un "package deal" a été présenté par MF à différents chefs de groupes, d'entente avec la Présidence et le CICR, prévoyant :

- pas de vote sur la compétence
- on passerait directement au vote, sans autres déclarations, par appel nominal sur la motion du Kenya
- ce vote se ferait sur la base d'un ruling du Président basé sur l'article 13 et ne constituerait pas une interprétation de l'article 18 sur les modalités de vote
- Le résultat du vote ne serait pas contesté et il n'y aurait pas de walk out
- aucun autre problème politique ne serait soumis à cette plénière (autrement dit, les Africains renonceraient à demander la participation des mouvements de libération d'Afrique australe. Ceci était très important car sans cela il n'aurait pas été possible de s'opposer à la demande de participation de l'OLP).

Pendant l'après-midi, de nombreuses voix s'élevèrent dans les coulisses pour proposer la suspension de la Conférence ou pour demander la démission du Président. Il aurait été alors remplacé par le vice-président qui était soviétique.

Pour assaisonner le tout, une alerte à la bombe provoqua une évacuation d'urgence du CICG, ce qui ne contribua pas à réduire la confusion. Heureusement il s'avéra que l'alerte était fausse.

vers 17h. Le Président Bolliger voulu reprendre la plénière pour passer au vote. MF l'en dissuada, expliquant qu'il était impératif que les différents protagonistes acceptent le package deal et que la séance soit parfaitement préparée, sans quoi on risquait de nouvelles difficultés graves. BO accepta de reporter la reprise de la plénière, d'avoir une séance avec les personnalités influentes de chaque groupe régional le même soir pour faire approuver le package deal, et annonça que la plénière reprendrait le samedi matin.

fin d'après-midi Suite des consultations sur le "package deal".

20h30 Séance avec les personnalités influentes de chaque groupe régional, et TB, MO, MF, WA, EV. BO présente le package deal en affirmant que s'il n'était pas accepté, il démissionnerait. Le package deal est accepté.

MO demande s'il sera donné droit à la demande de la RAS de prendre la parole, car cela pourrait avoir une influence sur l'avenir des activités du CICR en RAS. BO répond immédiatement qu'il n'en est pas question, au grand soulagement des Africains. BO craignait probablement qu'un discours de la RAS suscite un chaos qui serait fatal à la Conférence. Certains africains lui avaient fait savoir qu'ils quitteraient la salle si la RAS parlait. (Cette décision de BO nous a surpris et pris de cours. A notre avis, il aurait été possible de laisser parler la RAS, par exemple en reprise de séance avant d'annoncer les résultats du vote, d'entente avec les parties concernées).

samedi matin Reprise de la plénière. Le Président présente l'essence du package deal. Il lit la motion du Kenya : "that the representatives of the Government of the Republic of South Africa be suspended from participating in the 25th International Conference of the Red Cross" (la limitation de la portée de cette suspension à la durée de la XXVème Conférence est due à un entretien entre MO et M. Afande).

La procédure de vote commence. L'Ambassadeur Shearer demande la parole avec insistance. Il n'est pas écouté par la Présidence. Il traverse alors la salle, monte sur le podium, dégrafe le badge de la Conférence fixé sur le revers de son veston, le jette au Président en disant qu'en ce jour, ce n'est pas son pays, mais la Croix-Rouge, qui est humilié.

Le vote par appel nominal se déroule normalement. Les résultats sont les suivants: pour la suspension : 159 oui, 25 non (principalement les pays occidentaux, dont la Suisse) et 8 abstentions (dont la Ligue). 52 délégations refusèrent de participer au vote (le CICR et principalement les sociétés Croix-Rouge occidentales), considérant que ce vote était contraire aux statuts et aux principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

Il y eut ensuite de nombreuses explications de vote. La RAS demanda encore la parole après l'annonce des résultats, ce qui lui fut refusé car elle ne faisait dès lors plus partie de la Conférence. La délégation gouvernementale de la RAS quitta définitivement la salle.

Le même soir la RAS ordonnait au CICR de quitter son territoire d'ici au 30 novembre 1986 (le 26 novembre la RAS est revenu sur sa décision d'expulsion et le CICR a pu y reprendre ses activités).

après-  
midi

La C.R. australienne dépose une motion aux fins d'ajourner la présente Conférence, vu les événements qui s'y sont déroulés. Il s'agissait notamment, pour un certain nombre de membres de la Conférence, de rétablir la préséance du scrutin secret, lorsqu'il est demandé par dix délégations au moins. Tout en déposant sa motion, la C.R. australienne annonce qu'elle continuera à participer à la Conférence, si sa motion est rejetée.

samedi  
soir

La motion de la C.R. australienne est rejetée (par 178 non contre 52 oui et 5 abstentions).

La Conférence travaille dès lors conformément à son ordre du jour.

---

N.B. : Cette chronologie ne fait pas état de tous les contacts informels et téléphoniques qui sont intervenus. Il ne relate pas non plus les nombreuses réunions du HLWG pendant la Conférence.

\* \* \*

Commentaire :Alternatives devant lesquelles le DFAE s'est trouvé :

- a) Septembre 1986, lorsque les intentions des pays africains ont été connues :
- s'efforcer de convaincre les Africains de ne pas demander l'exclusion de la RAS (statuts, spécificité Conférence Croix-Rouge ....)
  - s'efforcer de dissuader la RAS de participer à la Conférence. Les contacts intervenus ont montré que la RAS était déterminée à participer. De plus, ceci aurait été contraire au principe d'universalité que nous défendons et guère compatible avec notre qualité de pays hôte
  - demander le renvoi de la Conférence : les espoirs de trouver un compromis étaient sérieux et ne justifiaient donc pas un renvoi. Par ailleurs, cette décision était du ressort de la Commission permanente et non de la Suisse. Enfin, un renvoi pour éviter l'expulsion de la RAS dans les circonstances présentes, où une offensive politique et économique généralisée se fait contre la politique d'apartheid de ce pays, n'aurait-il pas été plus grave pour l'avenir du Mouvement de la Croix-Rouge que la suspension de la RAS ?
  - s'efforcer de trouver un compromis, donnant en partie satisfaction aux Africains, en maintenant la participation de la RAS : déclaration type Punta del Este, résolution dure condamnant l'apartheid, admission des mouvements de libération d'Afrique australe comme observateurs.... : c'est sur cette voie que le DFAE a concentré ses efforts
- b) 23 octobre 1986 à 14h00, après la décision du groupe africain de demander l'exclusion de la RAS et juste avant l'ouverture de la Conférence :
- demander le renvoi de la Conférence : décision encore du ressort de la Commission permanente; aurait sans doute été plus grave pour le Mouvement que la suspension de la RAS, d'autant plus que toutes les délégations étaient déjà sur place
  - convaincre la RAS de ne pas occuper son siège : paraissait sans espoir. cf ci-dessus
  - s'opposer fermement à la demande africaine en la considérant illégale et contraire aux statuts et aux principes du Mouvement, quitte à prendre le risque de provoquer une impasse et un walk-out des pays africains et de nombreux autres pays du tiers monde

- reconnaître que l'exclusion était désormais inévitable, s'efforcer de réduire la portée des exigences du groupe Africain, faire en sorte que cette affaire soit rapidement menée pour éviter de lui donner un tour trop dramatique et trop d'impact sur l'opinion publique : ce fut l'option choisie. Il fut possible notamment de dissuader le Kenya de faire son intervention pendant la cérémonie d'ouverture en direct sur les chaînes de télévision
- c) 24 octobre : le Président de la Conférence, sous la pression des événements, ne suivit pas le scénario choisi et de facto on entra dans une bataille de fond et de procédure opposant d'une part les Africains soutenus par de nombreux pays du tiers monde qui considéraient la présence de la RAS comme incompatible avec les principes d'humanité de la Croix-Rouge, et d'autre part les occidentaux qui considéraient une exclusion illégale et contraire aux statuts et aux principes du Mouvement. Alternatives :
- suspendre la Conférence : au vote, cette proposition aurait été largement repoussée, comme l'a montré le vote intervenu sur la même question le lendemain après-midi. De plus, cela n'aurait sans doute pas été dans l'intérêt de l'avenir du Mouvement de la Croix-Rouge
  - rester ferme et intransigeant sur le respect des statuts, refuser d'entrer en matière sur un vote pour incompétence de l'Assemblée de décider d'exclure l'un des membres de cette façon, quitte à provoquer une impasse totale. Cela aurait été très grave pour l'avenir du Mouvement
  - convaincre la délégation gouvernementale de la RAS de quitter la Conférence pour éviter un vote : mais l'ambassadeur Shearer, ayant contacté Prétoria, se serait vu confirmer ses instructions strictes de rester jusqu'à la fin
  - trouver un compromis : la suspension de la délégation gouvernementale pour la durée de la XXVème Conférence seulement, la participation de la Croix-Rouge sud-africaine, et la non-participation des Mouvements de libération d'Afrique australe : c'est ce à quoi se sont employés - avec succès - la délégation gouvernementale suisse et le CICR.

J de Wattenille

J. de Wattenille

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Direction des  
organisations internationales*

*Le Directeur*

Berne, le 16 janvier 1987

o.263.2 - MF/ar

Note de dossier

25e Conférence de La Croix-Rouge:  
Question de l'Afrique du Sud

Vu que l'exclusion de la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud de la 25e Conférence a donné lieu à beaucoup de controverses, aussi bien dans le public qu'au sein du mouvement de la Croix-Rouge et des administrations internationales, j'ai demandé qu'on établisse une chronologie indiquant avec précision le déroulement de toute l'affaire.

Cette chronologie, préparée par M. J. de Watteville, se trouve ci-jointe. Elle est approuvée par le CICR.

Je n'en fais pour le moment qu'une diffusion restreinte, tout en me réservant de l'utiliser pour réfuter les critiques qui seraient adressées au Département.

Muheim

Annexe mentionnée

- 2 -

Copies (avec annexe) à:

- M. le Secrétaire d'Etat Brunner
- Division politique II
- DDIP (Ministre Godet)
- DDA (Section de l'aide humanitaire)
- Mission d'observation, New York
- Mission permanente, Genève
- Section des Nations Unies et des organisations internationales
- MF
- SIN
- WA